



SCHWEIZERISCHER BUNDESRAT  
 CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE  
 CONSIGLIO FEDERALE SVIZZERO

Beschluss

0093

Décision

21. Jan. 1991

Decisione

4. Tagung des OECD-Umweltkomitees auf Ministerebene  
 Paris, 30.-31. Januar 1991

Aufgrund des Antrages des EDI vom 11. Jan. 1991  
 Aufgrund der Ergebnisse der Aemterkonsultation wird

beschlossen

1. Die Schweiz nimmt an der 4. Tagung des OECD-Umweltkomitees vom 30.-31. Januar 1991 teil. Die Erwägungen des Antrages gelten als Richtlinien für die schweizerische Delegation.
2. Die schweizerische Delegation steht unter der Leitung des Chefs des EDI, Bundespräsident Flavio Cotti.

Der Delegation gehören ferner an :

- Professor Bruno Böhlen, Direktor des BUWAL, Stellvertreter des Delegationschefs
- Botschafter Eric Roethlisberger, Delegierter der Schweiz bei der OECD
- Wilhelm Schmid, Stabsstelle Internationales, BUWAL
- Claude Ducret, internationale Umweltangelegenheiten, DIO/EDA
- Raymond Cléménçon, Stabsstelle Internationales, BUWAL.
- Christian Pauletto, EVD/BAWI
- Stefan Schwager, EDI/GS
- Dominique Furgler, schweizerische Delegation bei der OECD.

3. Die Reisespesen und Tagesentschädigungen der Delegierten werden im Einverständnis mit dem Eidgenössischen Personalamt festgelegt. Die entsprechenden Auslagen gehen zu Lasten der jeweiligen Aemter.

Protokollauszug an:				
<input checked="" type="checkbox"/> ohne / <input type="checkbox"/> mit Beilage				
z.V.	z.K.	Dep.	Anz.	Akten
	X	EDA	8	-
X		EDI	9	-
		EJPD		
		EMD		
	X	EFD	7	-
	X	EVD	5	-
	X	EVED	5	-
		BK		
	X	EFK	2	-
	X	Fin.Del.	2	-

Für den getreuen Auszug,  
 der Protokollführer



EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT DES INNERN  
 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'INTÉRIEUR  
 DIPARTIMENTO FEDERALE DELL'INTERNO

Bern, den 11. Januar 1991

An den Bundesrat

4. Tagung des OECD-Umweltkomitees auf Ministeriebene  
 Paris, 30.-31. Januar 1991

---

Die nach 1974, 1979 und 1984 vierte Tagung des OECD-Umweltkomitees auf Ministeriebene findet am 30./31. Januar 1991 in Paris statt. Zentrales Thema der Konferenz ist die Integration von Wirtschafts- und Umweltpolitik. Weitere Themen sind der Zustand der Umwelt und der Aktionsplan für die 90er Jahre.

1. Die Bedeutung des OECD-Umweltkomitees

Das Umweltkomitee der OECD wurde 1970 gegründet, um die Mitgliedstaaten bei der Wahl von wirtschaftlich effizienten Instrumenten der Umweltpolitik zu beraten und zu unterstützen. Das Umweltkomitee hat in den letzten Jahren stark an Bedeutung gewonnen. Die Umweltbestrebungen gehören mit der Zusammenarbeit mit den ost- und mitteleuropäischen Staaten zu den wichtigsten horizontalen Aufgabenbereichen der OECD.

Das Umweltkomitee tagt zweimal im Jahr auf Beamtenebene. Es legt die Arbeitsprogramme von Expertengruppen fest und überwacht deren Ausführung. Zentrale Aufgabenbereiche waren bisher die Erfassung und Analyse von Umweltdaten und die Beurteilung der verschiedenen umweltpolitischen Instrumente aus ökonomischer Sicht. Die Bedeutung des Umweltkomitees beruht nicht zuletzt auf hochwertigen Studien und Dokumentationen, die das Sekretariat im Auftrag und mit Hilfe der Mitgliederländer zu den verschiedenen Problembereichen verfasst hat. Besonderer Wertschätzung erfreuen sich namentlich die Arbeiten im Rahmen des Chemikalienprogrammes und in den Bereichen der Abfälle und der Luftverschmutzung.



## 2. Bedeutung der OECD Umweltministerkonferenzen

Die OECD-Umweltministerkonferenzen legen die längerfristige Umweltpolitik der Organisation und ihres zuständigen Ausschusses fest und beeinflussen damit auch die umweltpolitischen Zielsetzungen der OECD-Länder. Das Ministertreffen vom 30./31. Januar findet angesichts des gestiegenen Stellenwertes der Umweltproblematik unter veränderten Rahmenbedingungen statt. Dazu hat beigetragen, dass die globalen Umweltprobleme vermehrt ins Bewusstsein gerückt sind, während andererseits auf nationaler Ebene die umweltpolitischen Defizite immer sichtbarer werden.

Für die OECD-Staaten ist deshalb die Entwicklung von gemeinsamen Strategien im Umweltbereich, aber auch die Koordinierung ihrer Bestrebungen in diesem Gebiet zu Gunsten der Entwicklungsländer sowie der ost- und mitteleuropäischen Staaten wichtiger denn je. Der Umweltministerkonferenz von Ende Januar kommt in diesem Zusammenhang wie auch im Vorbereitungsprozess für den Umweltgipfel des Jahres 1992 in Brasilien eine besondere Bedeutung zu.

## 3. Die Themen der Konferenz:

### 3.1. Der Zustand der Umwelt

Anlässlich der Konferenz wird der neue OECD-Bericht über den Zustand der Umwelt der Öffentlichkeit vorgestellt werden. Die Resultate sind ernüchternd. Trotz einiger Erfolge, zum Beispiel im Bereich des Gewässerschutzes und bei einzelnen Luftschadstoffen wie Blei und Schwefeldioxid, zeigt der Bericht einen beträchtlichen Handlungsbedarf in der Umweltpolitik der OECD-Staaten auf. In fast allen Bereichen nimmt die Umweltbelastung zu oder sind bereits erzielte Erfolge wieder gefährdet.

Die Minister sind eingeladen, sich vom nationalen Standpunkt aus zu diesem Bericht zu äussern. Dabei sollen sie jene Bereiche identifizieren, zu deren Lösung der Beitrag der OECD als besonders unerlässlich angesehen wird.

### 3.2. Integration umwelt- und wirtschaftspolitischer Entscheidungsprozesse

#### 3.2.1. Rundtischgespräch

Der thematische Schwerpunkt der Konferenz wird eine Aussprache der Minister über die Integration der umwelt- und wirtschaftspolitischen Entscheidungsprozesse sein. Die Bemühungen der OECD, eine Integration dieser beiden Bereiche durch die Entwicklung marktorientierter Instrumente voranzutreiben, gehen namentlich auch auf den Auftrag des OECD-Ministerrates von 1989 zurück. Auch die Wirtschaftsgipfel der Sieben von 1989 und 1990 unterstrichen die Bedeutung der Arbeiten der OECD in diesem Bereich ausdrücklich.



In diesem Zusammenhang sind die Entwicklung und Anwendung von Umweltindikatoren in der Entscheidungsfindung sowie, darauf aufbauend, die Entwicklung tragfähiger marktwirtschaftlicher Instrumente wie Lenkungsabgaben, Oekosteuern und Pfandsysteme zur Erreichung von Umweltzielen von besonderer Bedeutung. In der Diskussion sollen die Umweltminister vor allem die Frage erörtern, welche Hindernisse der Einführung solcher Instrumente entgegenstehen und auf welche Weise diese überwunden werden könnten.

Wichtige Punkte sind auch die Frage des Gleichgewichts zwischen dem Einsatz von auf Grenzwerten und Vorschriften basierender Regulierung einerseits und von ökonomischen Instrumenten andererseits, ferner die Frage einer möglichen Steuerreform im Sinne der Verlagerung von Einkommens- auf Oekosteuern und schliesslich die Frage der sektoriellen Unterschiede in der Anwendung ökonomischer Instrumente.

### 3.2.2. Empfehlungen über Umweltindikatoren und ökonomische Instrumente

Die Minister werden zwei Empfehlungen zum Thema Integration von Wirtschafts- und Umweltpolitik annehmen können. Eine der Empfehlungen betrifft die Entwicklung von relevanten Umweltindikatoren. Bisher sind ökologische und ökonomische Indikatoren und sinnvolle Verknüpfungen dieser Indikatoren, die sich als Grundlage für eine integrierte Entscheidungsfindung in der Umwelt- und Wirtschaftspolitik einsetzen liessen, kaum verfügbar. Die zweite Empfehlung betrifft den vermehrten Einsatz von ökonomischen Instrumenten in der Umweltpolitik. Die Schweiz hat an der Ausarbeitung der beiden Texte aktiv mitgewirkt.

### 3.3. Die Agenda für die 90er Jahre

Im letzten Teil des Ministertreffens sollen die zukünftigen Aktivitäten im Umweltbereich identifiziert werden. Dabei will man vor allem den sektoriellen, OECD-spezifischen Problemen Rechnung tragen. Die globalen Umweltprobleme sollen jedoch miteinbezogen werden, und in diesem Zusammenhang wird die Notwendigkeit einer intensivierten Zusammenarbeit mit den Entwicklungsländern und den ost- und mitteleuropäischen Staaten hervorgehoben.

Die Kontrolle über das effektiv Erreichte und das noch zu Erreichende soll verbessert werden. Die Minister werden zu diesem Zweck ein neues OECD-Programm zur Erstellung von periodischen Länderstudien über die Umweltpolitik der OECD-Mitglieder vorschlagen.

## 4. Die Abschlusserklärung

### 4.1. Wertung des vorliegenden Entwurfs

Die Minister werden eine Schlusserklärung verabschieden; ein Entwurf liegt bei. Darin sind die von den Ministern identifizierten Umweltprobleme und mögliche Strategien zu ihrer Lösung aufgeführt. Die Erklärung drückt die Ueberzeugung der Minister aus, dass die OECD-Staaten den lokalen, regionalen und globalen Umweltproblemen mit einer dreiteiligen Strategie begegnen müssen: Die Entscheidungsfindung in der Umwelt- und Wirtschaftspolitik muss integriert werden; die Resultate der Umweltpolitik in der OECD Region müssen verbessert werden; die internationale Zusammenarbeit muss gestärkt werden.



Die ministerielle Erklärung enthält keine umweltpolitischen Durchbrüche, was auch in der Vorbereitungsphase nie beabsichtigt war. Sie soll die Richtung für eine effiziente und wirkungssvolle Umweltpolitik der OECD-Staaten in den 90er Jahren aufzeigen. In dieser Beziehung stellt die Erklärung einen annehmbaren Kompromiss dar, der mit der Forderung nach marktwirtschaftlichen Instrumenten und den Bemühungen um eine horizontale Integration der Umwelthanliegen in alle Bereiche deutliche umweltpolitische Zeichen für die kommenden Jahre setzt.

#### 4.2. Offene Fragen

Bis vor Beginn der Ministerkonferenz konnte bei einigen Paragraphen des Erklärungsentwurfs noch kein Konsens erzielt werden. Es handelt sich dabei um Fragen, die auch anderswo umstritten sind. Die genauen Formulierungen bezüglich Stabilisierung und/oder Reduktion von CO<sub>2</sub>-Emissionen, bezüglich der Anwendung des Vorsorgeprinzips in der Umweltpolitik und bezüglich der Notwendigkeit von zusätzlichen finanziellen Ressourcen für Entwicklungsländer zur Bewältigung der globalen Umweltprobleme müssen noch gefunden werden. Dabei werden sich die europäischen Staaten gegen den Versuch wehren, andernorts ausgehandelte Positionen wieder zurückzustecken.

Die schweizerische Haltung in den strittigen Punkten wurde vom Bundesrat bei früheren Gelegenheiten, namentlich auch im BRB vom 31. Oktober 1990 betreffend die Zweite Weltklimakonferenz, festgelegt. Die Schweiz befindet sich hier im Einklang mit den meisten europäischen Staaten.

#### 5. Weitere Ratsempfehlungen

Neben den in Punkt 3.2.2 erwähnten Empfehlungen werden den Ministern drei weitere Texte mit Richtlinien zur Reduzierung von Schadstoffemissionen vorliegen. Es sind dies eine Empfehlung über die Zusammenarbeit zur Risikoreduktion im Zusammenhang mit bestehenden Chemikalien, eine Empfehlung über die Einführung von integrierten Strategien zur Verhinderung und Kontrolle der Verschmutzung und eine Empfehlung über die Reduktion von grenzüberschreitendem Verkehr mit Sonderabfällen.

Bei einem namentlich auch von der Schweiz besonders aktiv unterstützten Vorschlag zu einem Beschluss über die langfristige Reduktion der Emissionen von Motorfahrzeugen, der klare Reduktionsziele für verschiedene Luftschadstoffe gesetzt hätte, konnte in der Vorbereitungsphase kein Konsens erzielt werden.

#### 6. Die Bedeutung der OECD-Umweltministerkonferenz für die Schweiz

Das Umweltkomitee bietet der Schweiz eine einzigartige Möglichkeit, innerhalb des Kreises der Industrienationen auf spezifische Anliegen im Umweltbereich aufmerksam zu machen und Denkanstösse für Forschung und Programmentwürfe zur Bewältigung der anstehenden Umweltprobleme zu geben. Die OECD bietet auch wichtige Kontaktmöglichkeiten zu den EG-Mitgliedern.

Die OECD befindet sich in einem budgetären Engpass. Davon ist, obwohl es prioritär behandelt wird, auch das Umweltkomitee betroffen. Es muss seine knappen Ressourcen auf immer zahlreichere Programme verteilen. Das bedeutet, dass zum Teil drastische Prioritätensetzungen nötig werden. So sind etwa die für die Schweiz wichtigen Programme in den Bereichen grenzüberschreitende Luftschadstoffe und Verkehr von Budgetkürzungen bedroht. Es ist auch aus diesem Grund wichtig, dass die Schweiz ihr grosses Interesse an der Arbeit der OECD im Umweltbereich generell und an diesen spezifischen Bereichen im besonderen zu erkennen gibt. Es ist dies auch eine Gelegenheit, ihren umweltpolitischen Anliegen im Rahmen der laufenden EWR-Verhandlungen Nachdruck zu verleihen.

#### 7. Schweizerische Delegation

Die schweizerische Delegation wird vom Chef des EDI, Bundespräsidenten Flavio Cotti, geleitet werden. Es werden ihr, neben den schweizerischen Delegierten bei der OECD, Botschafter Eric Roethlisberger und Dominique Furgler, ferner angehören Professor Bruno Böhlen, Direktor des BUWAL; Wilhelm Schmid, Stabsstelle Internationales, BUWAL; Claude G. Ducret, Internationale Umweltangelegenheiten, DIO/EDA; Raymond Cléménçon, Stabsstelle Internationales, BUWAL; ein Vertreter des BAWI.

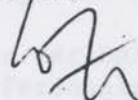
#### 8. Aemterkonsultation

Zur Vorbereitung der Umweltministerkonferenz und der Erarbeitung der ministeriellen Erklärung hat das BUWAL am 6. Dezember 1990 eine Vorbereitungssitzung durchgeführt. Die folgenden Aemter folgten der Einladung: EDA/DIO; EVD/BAWI, EVD/BFK, EVD/BLW, EVED/BEW, GS/EVD, Büro für Konsumentenfragen. Diesen Aemtern wurde auch der Antragsentwurf unterbreitet.

#### 9. Antrag

Wir beantragen Ihnen, dem beiliegenden Beschlussdispositiv zuzustimmen.

EIDGENOESSISCHES DEPARTEMENT  
DES INNERN



Flavio Cotti



Beilagen:

- Beschlussprotokoll
- Entwurf der Schlusserklärung

Zum Mitbericht an:

- EDA
- EVD
- EVED
- EFD

Protokollauszug an:

- EDI 9
- EDA 5
- EVD 5
- EVED 5
- EFD 5

4. Tagung des OECD-Umweltkomitees auf Ministeriebene  
Paris, 30.-31. Januar 1991

---

Aufgrund des Antrages des EDI vom ...! 1. Jan. 1991  
Aufgrund der Ergebnisse der Aemterkonsultation wird

beschlossen

1. Die Schweiz nimmt an der 4. Tagung des OECD-Umweltkomitees vom 30.-31. Januar 1991 teil. Die Erwägungen des Antrages gelten als Richtlinien für die schweizerische Delegation.
2. Die schweizerische Delegation steht unter der Leitung des Chefs des EDI, Bundespräsident Flavio Cotti.

Der Delegation gehören ferner an :

- Professor Bruno Böhlen, Direktor des BUWAL, Stellvertreter des Delegationschefs
- Botschafter Eric Roethlisberger, Delegierter der Schweiz bei der OECD
- Wilhelm Schmid, Stabsstelle Internationales, BUWAL
- Claude Ducret, internationale Umweltangelegenheiten, DIO/EDA
- Raymond Cléménçon, Stabsstelle Internationales, BUWAL.
- Christian Pauletto, EVD/BAWI
- Stefan Schwager, EDI/GS
- Dominique Furgler, schweizerische Delegation bei der OECD.

3. Die Reisespesen und Tagesentschädigungen der Delegierten werden im Einverständnis mit dem Eidgenössischen Personalamt festgelegt. Die entsprechenden Auslagen gehen zu Lasten der jeweiligen Aemter.

Für den getreuen Auszug,  
der Protokollführer



COMITE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'OCDE  
 au  
 NIVEAU MINISTERIEL

COMMUNIQUE

*PROJET*

1. Le Comité de l'environnement de l'OCDE s'est réuni au niveau Ministériel les 30 et 31 janvier 1991 à Paris, sous la présidence de M. G. Ruffolo, Ministre de l'environnement de l'Italie. Les Vice-Présidents étaient M. K. Bärlund, Ministre de l'environnement de la Finlande, M. S. Upton, Ministre de l'environnement, de la santé et de la recherche de la Nouvelle-Zélande, M. F. Nunes Ferreira Real, Ministre de l'environnement et des ressources naturelles du Portugal, et M. V. Dincerler, Ministre d'Etat chargé de l'environnement de la Turquie.

2. Le Président a rendu compte des consultations qui s'étaient tenues la veille avec des représentants du Comité consultatif économique et industriel auprès de l'OCDE (BIAC) et de la Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE (TUAC).

L'ELABORATION DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT DANS LES ANNEES 90

3. Au cours de la décennie qui commence, la communauté internationale aura à faire face à de formidables défis en matière d'environnement. Les Ministres de l'environnement des pays de l'OCDE et le Commissaire des Communautés européennes chargé de l'environnement (\*) sont convenus que, pour y répondre avec succès, il faudrait aller bien au-delà de la stratégie "d'identification et de réparation" qui était celle des années 70 et de la stratégie "de prévision et de prévention" qui a marqué les années 80, pour entrer dans une ère de gestion de l'environnement impliquant une planification stratégique à long terme et une coopération internationale plus étroite.

4. Depuis la précédente réunion des Ministres en 1985, la Commission mondiale sur l'environnement et le développement a défini un nouveau cadre de référence remarquable pour la gestion de l'environnement mondial, qui s'inspire de la notion de "développement durable". L'appauvrissement de la couche d'ozone stratosphérique et la menace d'un changement climatique ont, en effet, élargi la portée des préoccupations d'environnement à des dimensions planétaires. On a en outre observé une évolution au niveau mondial vers des sociétés démocratiques à économie de marché, dont le processus de réforme politique et économique actuellement en cours en Europe centrale et orientale représente la manifestation la plus frappante. Cet ensemble de questions et de

(\*) Dans toute la suite du texte, par le mot "Ministres" on entend également le Commissaire des Communautés européennes chargé de l'environnement.



faits, qui définit la nouvelle "problématique de l'environnement", pose d'énormes défis aux décideurs des pays de l'OCDE et des autres nations, mais offre aussi des possibilités d'améliorer l'environnement que l'on n'aurait pas pu imaginer il y a à peine quelques années.

5. Les Ministres ont reconnu qu'au cours de la décennie à venir, l'élaboration des politiques d'environnement devra tenir particulièrement compte de considérations internationales. De nos jours, les décisions relatives à des problèmes nationaux d'environnement ont souvent des répercussions directes ou indirectes sur les intérêts écologiques, économiques ou politiques des pays voisins ou sur les investissements et les échanges internationaux. De plus en plus souvent, il convient donc d'aborder les questions d'environnement au niveau bilatéral ou régional, et les problèmes de portée mondiale réclament des solutions mondiales.

6. Les aspects économiques revêtiront une importance particulière dans l'élaboration des politiques d'environnement. Du fait des contraintes budgétaires auxquelles se heurtent les gouvernements, il faudra utiliser judicieusement les ressources financières et techniques, de façon à s'assurer qu'elles sont affectées à la réduction des risques les plus graves pour la santé humaine et pour la stabilité écologique. Les coûts et avantages des politiques de l'environnement proposées devront être définis avec plus de précision, à court comme à long terme, y compris les conséquences qu'entraînerait l'absence de mesures. L'intégration complète des politiques en matière d'environnement et d'économie devra se poursuivre avec détermination dans tous les grands secteurs de l'économie.

7. Les interactions complexes entre la pauvreté, l'accroissement démographique et la dégradation de l'environnement dans les pays en développement constituent sans doute le défi écologique le plus grave pour la communauté internationale. Les Ministres estiment que cette situation doit être abordée dans une nouvelle optique, à l'aide de nouvelles stratégies, et avec des ressources suffisantes, pour que la pollution et l'épuisement de la base de ressources naturelles ne viennent pas saper les efforts visant à améliorer la qualité de la vie dans les pays en développement et que ces pays puissent contribuer activement à parer aux menaces qui pèsent sur l'environnement mondial.

8. Les ministres sont convenus que, si on veut obtenir l'appui du public et les ressources nécessaires à la réalisation des objectifs d'environnement dans les années 90, il faudra que les politiques en ce domaine répondent et s'adaptent aux aspirations économiques et sociales plus générales des citoyens de chaque pays ou région. Il conviendra aussi de démontrer de façon convaincante qu'un environnement salubre et une économie saine représentent des objectifs parfaitement compatibles.

#### UN PROGRAMME D'ACTION INACHEVÉ

9. Les ministres ont examiné la situation actuelle de l'environnement et les tendances qui se dégagent, en s'appuyant sur le nouveau Rapport de l'OCDE sur l'état de l'environnement, et ont été encouragés par les progrès enregistrés sur de nombreux fronts dans les pays de l'OCDE. Les émissions de certains des principaux polluants de l'air et de l'eau sont en baisse ; le



rendement énergétique, les économies de matières premières et la réduction des quantités de déchets connaissent une évolution favorable ; la gestion des forêts, des zones humides, des espaces naturels et des espèces sauvages s'améliore dans la plupart des pays de l'OCDE. Les Ministres ont estimé que l'on recueillait désormais d'appréciables dividendes découlant des investissements passés en matière de science de l'environnement et de formation dans ce domaine, des innovations technologiques dans l'industrie et de l'influence que la sensibilisation de la population aux problèmes d'environnement exerce sur le marché.

10. Les Ministres ont toutefois insisté sur le fait que beaucoup restait à faire. Les succès enregistrés ont une portée et un impact sur la collectivité encore beaucoup trop limités. De graves problèmes de qualité de l'air et de l'eau subsistent dans pratiquement tous les pays de l'OCDE ; les terres arables, les forêts, les zones humides, la diversité biologique et les zones côtières exigent une protection plus poussée ; en trop d'endroits, la dégradation de l'environnement amoindrit la qualité de la vie en milieu urbain et rural ; enfin, des millions de personnes demeurent exposées à des niveaux élevés de risques environnementaux sur leur lieu de travail. Les Ministres ont noté que le terrain gagné antérieurement en matière d'amélioration de la qualité de l'air dans les grandes agglomérations des pays de l'OCDE était en train d'être reperdu et que les habitants des villes subissaient une aggravation de la pollution sonore et des encombrements de la circulation.

11. Les Ministres ont fait part de leur préoccupation particulière à propos des problèmes d'environnement de portée mondiale. L'appauvrissement de la couche d'ozone, le changement climatique, la pollution de la mer, le déboisement, la désertification, la dégradation des sols et la perte de diversité biologique représentent autant de défis sans précédent pour la communauté internationale. Si les coûts de gestion pour les différents pays risquent d'être élevés et immédiats, les avantages sont plus difficiles à cerner et ne se feront sentir qu'à long terme, et peut-être surtout pour d'autres pays et régions.

12. Les Ministres ont noté avec une profonde préoccupation que dans la plupart des pays non membres de l'OCDE, qui abritent la grande majorité de la population du monde, l'état de l'environnement était médiocre et allait en se dégradant. Toute stratégie rationnelle de protection de l'environnement pour la décennie à venir doit résolument faire face à cette situation.

#### RELEVER LES DEFIS

13. Les Ministres sont convenus que, pour faire face à l'ensemble des problèmes d'environnement de portée locale, nationale, régionale et mondiale qui se poseront au cours de la prochaine décennie, les pays de l'OCDE devraient appliquer une stratégie à trois volets : (i) intégration de la prise de décision dans les domaines de l'économie et de l'environnement ; (ii) amélioration des résultats en matière d'environnement dans chaque pays et dans la zone OCDE ; et (iii) renforcement de la coopération internationale.



Intégration de la prise de décision en matière d'économie et d'environnement

14. Les Ministres ont affirmé que l'intégration totale des politiques en matière d'économie et d'environnement était l'une des clés d'un développement durable, et donc d'une gestion rationnelle de l'environnement. Ils ont proposé que l'action des gouvernements des pays de l'OCDE s'inspire des principes suivants :

Il existe un lien fondamental entre la croissance économique et l'environnement ; les politiques en matière d'économie et d'environnement ne peuvent pas être élaborées et mises en oeuvre isolément ;

Les considérations d'environnement doivent être systématiquement prises en compte dans l'élaboration des politiques économiques ;

De même, une analyse économique rationnelle des coûts et des avantages, associée à une évaluation scientifique des risques relatifs, constitue la base appropriée pour déterminer les priorités parmi les objectifs et choix en matière d'environnement ;

La compatibilité entre la politique de l'environnement et les politiques économiques sectorielles doit être un objectif fondamental pour les décideurs, et faire l'objet d'un suivi et d'une évaluation en continu ;

Les instruments économiques, utilisés conjointement à la réglementation, constituent des outils importants pour réaliser l'intégration des politiques ;

La consultation et la coordination au niveau international sont indispensables pour veiller à ce que les politiques nationales de l'environnement, qu'elles fassent appel à la réglementation ou aux mécanismes du marché, ne créent pas des entraves injustifiées ou inopportunes à la compétitivité du pays et aux échanges internationaux.

15. Les Ministres ont appelé de leurs vœux une meilleure intégration des politiques *dans chaque secteur de l'économie*. Ils ont salué les efforts entrepris par un nombre grandissant d'administrations spécialisées pour renforcer leur capacité d'analyse et de planification en matière d'environnement ; et ont invité l'OCDE à poursuivre l'examen des politiques des pouvoirs publics qui pourraient entraver un développement durable du point de vue de l'environnement. Les Ministres ont souligné la nécessité pour les gouvernements d'identifier et de supprimer les subventions, taxes ou autres interventions qui ont des impacts négatifs sur les objectifs des politiques de l'environnement.

16. Les Ministres ont mis en relief quatre secteurs où une meilleure intégration des politiques offre des avantages appréciables :

-- Energie : la croissance économique, la sécurité énergétique et la protection de l'environnement peuvent toutes bénéficier d'un progrès soutenu en matière de rendement énergétique et d'économies d'énergie, de mise au point de combustibles et carburants plus propres, de recours accru à des sources



C(90)170

d'énergie de remplacement et de modification de la structure des prix de l'énergie. Les Ministres se sont félicités de la priorité élevée que l'Agence internationale de l'énergie accorde à ces impératifs.

-- Agriculture : la réforme de l'agriculture devrait promouvoir à la fois les objectifs dans ce domaine et dans celui de l'environnement, le but étant d'évoluer rapidement vers des pratiques agricoles viables, "plus respectueuses de l'environnement". Il apparaît particulièrement nécessaire de mettre en oeuvre des systèmes d'exploitation peu polluants et économes en énergie faisant appel à de nouvelles technologies, de fixer les prix des facteurs de production agricoles de façon qu'ils reflètent plus complètement leurs coûts d'environnement ; et d'appliquer de manière cohérente le Principe pollueur-payeur.

-- Transports : la croissance de ce secteur entraîne de fortes pressions sur l'environnement. Une action des pouvoirs publics s'impose donc, et devrait comporter, entre autres, l'introduction de véhicules plus propres, plus silencieux, plus sûrs et plus efficaces, de nouvelles stratégies de transport public et de systèmes novateurs de gestion de la circulation. Les Ministres ont salué les efforts de la Conférence européenne des Ministres des transports visant à promouvoir la prise en compte des préoccupations d'environnement dans la politique des transports.

-- Gestion des zones côtières : les conflits entre les demandes dont font l'objet certaines ressources rares dans les zones côtières des pays de l'OCDE imposent que l'on recoure à des mesures globales d'aménagement du territoire et à des stratégies intégrées de gestion des ressources. Il faut pour cela s'assurer de l'engagement et de la participation de secteurs intéressés très divers et de différents niveaux d'administration. Un degré de priorité élevé est accordé à l'amélioration de la protection des eaux côtières contre la pollution et de la pêche en mer contre la surexploitation piscicole.

17. Pour réussir l'intégration des politiques et parvenir à un développement durable, il est essentiel d'attribuer aux matières premières, aux produits et aux services un prix reflétant mieux l'ensemble de leurs coûts environnementaux et sociaux. Les Ministres ont invité l'OCDE à poursuivre ses travaux sur la tarification, en vue notamment d'évaluer les conséquences économiques et environnementales d'une modification des prix, y compris les répercussions sur les échanges et sur l'industrie.

18. Les Ministres se sont félicités du développement récent du recours à des instruments économiques (comme les taxes, redevances et permis négociables) pour atteindre des objectifs d'environnement dans les pays de l'OCDE, et ont fait part de leur appui résolu à cette approche. Les instruments économiques peuvent créer une forte incitation à l'innovation technologique et à la modification des comportements et offrent de bonnes chances d'atteindre les objectifs d'environnement de façon efficace par rapport au coût. Les Ministres ont approuvé un ensemble de "Lignes directrices de l'OCDE" destinées à aider les pays Membres à faire un usage plus large et plus efficace des instruments économiques. Ils ont invité l'OCDE à encourager et à assurer un suivi de l'emploi de ces instruments par les gouvernements et à mener à bien des analyses détaillées de l'expérience acquise par les pays afin de déterminer quelles sont les meilleures applications pratiques de divers instruments, notamment aux problèmes d'environnement transfrontières et mondiaux.



19. Une réforme fiscale peut offrir des possibilités intéressantes d'encourager le recours à des instruments économiques. Un certain nombre de gouvernements de pays de l'OCDE envisagent de modifier spécifiquement leur système fiscal pour atteindre des objectifs d'environnement, notamment d'introduire des redevances d'environnement et de réduire d'autres taxes afin d'améliorer l'efficacité globale et l'acceptabilité par le public. Les Ministres ont invité l'OCDE à examiner les possibilités d'adapter les régimes fiscaux de manière à atteindre à la fois des objectifs socio-économiques et environnementaux, sans complications administratives excessives.
20. Les Ministres sont convenus que la réglementation des pouvoirs publics resterait un instrument important dans l'élaboration des politiques d'environnement. Il conviendra toutefois d'examiner et de modifier de façon permanente les approches réglementaires afin de prendre en compte l'évolution des méthodes de protection de l'environnement. L'accent est notamment mis de plus en plus souvent sur des stratégies globales, qui font intervenir des notions telles que la "prévention et le contrôle intégrés de la pollution" et la "gestion sur l'ensemble du cycle de vie". Les Ministres ont insisté sur la nécessité d'une utilisation intégrée des instruments économiques et des réglementations afin d'assurer leur renforcement mutuel.
21. Les Ministres sont convenus que l'industrie avait un rôle important à jouer dans la réponse aux défis des années 90 en matière d'environnement, et ont trouvé un encouragement dans le fait de plus en plus apparent que la protection de l'environnement présente une rationalité commerciale même à court terme. Ils se sont félicités du recours croissant à des accords volontaires entre les pouvoirs publics et l'industrie. Ceux-ci sont de nature à encourager les entreprises à aller au delà des exigences des réglementations prévues, ce dont la collectivité pourrait retirer des avantages appréciables.
22. Les Ministres ont noté l'importance grandissante de l'influence que l'opinion et le choix des consommateurs exerçaient, en faveur de produits et de procédés de fabrication plus respectueux de l'environnement, sur l'évolution des marchés, sur les pratiques commerciales et sur l'innovation technologique. Ils sont convenus que l'industrie, les consommateurs, les associations de défense de l'environnement et les pouvoirs publics devraient collaborer en vue de diffuser des informations fiables concernant les caractéristiques d'environnement des produits commerciaux. Ils ont accueilli avec satisfaction les programmes d'"étiquetage écologique" et ont encouragé l'OCDE à promouvoir un échange d'informations dans ce domaine.
23. Les Ministres ont pris note de la nécessité de fournir tant aux décideurs qu'au public de meilleurs instruments pour évaluer l'état de l'environnement et suivre les progrès réalisés dans la poursuite des objectifs en la matière. Ils se sont félicités des travaux de l'OCDE sur les indicateurs d'environnement, qui permettent de décrire les relations entre les variables caractérisant l'économie et l'environnement, et ont pris note avec satisfaction des efforts des pays Membres visant à mettre au point des indicateurs complémentaires à l'échelon national. Les Ministres ont approuvé une "Recommandation de l'OCDE sur les indicateurs et les informations concernant l'environnement", qui vise à accroître l'attention des pouvoirs publics sur ce thème : et ont proposé que l'Organisation oriente à l'avenir ses travaux vers l'élaboration et l'adoption d'ensembles clés d'indicateurs pour l'économie nationale dans son ensemble et pour des secteurs économiques déterminés.



C(90)170

24. Les Ministres sont également convenus de l'opportunité de développer le système de comptabilité nationale de façon à refléter fidèlement l'état et l'évolution des ressources d'environnement et autres ressources naturelles. Ils ont invité l'OCDE à poursuivre ses travaux en la matière, en coopération avec le Bureau de statistiques des Nations Unies et avec la Banque mondiale, et à apporter une aide aux pays Membres dans le cadre d'une première étape qui devrait consister à établir des comptes de ressources naturelles, ainsi que des comptes économiques "satellites" complémentaires, et à définir leurs liens avec l'analyse économique et les modèles prévisionnels.

25. Les Ministres ont fait ressortir que les échanges internationaux justifiaient une attention particulière. Dans un monde de plus en plus interdépendant, les politiques d'environnement influenceront vraisemblablement sur le niveau et la structure des échanges ; en outre, des instruments de politique des échanges sont de plus en plus souvent utilisés pour atteindre des objectifs de la politique de l'environnement. Inversement, la politique des échanges peut avoir d'importantes répercussions sur l'environnement. Les Ministres ont invité l'OCDE à identifier et à analyser les principales questions relatives aux échanges et à l'environnement, notamment du point de vue de leurs relations avec les principes et procédures du GATT, et à communiquer à la réunion du Conseil de l'OCDE au niveau des Ministres qui se tiendra au mois de juin, un avis préliminaire sur la façon d'atteindre concurremment les objectifs visés par la mise en place d'un système dynamique d'échanges internationaux et la protection de l'environnement.

#### Amélioration des résultats en matière d'environnement dans la zone OCDE

26. Pour continuer à mettre en oeuvre le programme d'action inachevé de l'environnement, les gouvernements des pays Membres devront déployer des efforts plus intenses et renouvelés portant sur tout l'éventail des problèmes d'environnement auxquels font face nos sociétés. Les progrès récemment enregistrés doivent être approfondis et élargis de façon à protéger la population contre les risques pour la santé liés à l'environnement, à conserver les ressources naturelles, à sauvegarder et à protéger d'importants espaces naturels et à contribuer à faire en sorte que les bases mêmes de la vie sur la planète Terre ne soient pas mises en péril. Tous les secteurs économiques doivent être impliqués et considérés comme responsables des conséquences de leurs activités pour l'environnement. Les responsabilités doivent en outre être largement partagées entre les pouvoirs publics à tous les échelons, le secteur privé, les syndicats, les milieux de la recherche et l'enseignement, les organismes de protection de l'environnement et les particuliers.

27. Les Ministres se sont félicités de l'élaboration de plans d'ensemble nationaux relatifs à l'environnement par de nombreux gouvernements de pays de l'OCDE. Ils ont estimé que ces plans constituaient des instruments utiles pour déterminer les priorités, pour élargir la prise de conscience de ces problèmes et le débat public et pour favoriser l'intégration des politiques en matière d'économie et d'environnement.



[28. Les Ministres sont convenus qu'il était nécessaire de suivre et d'examiner de façon plus systématique les réalisations des différents pays de l'OCDE visant à répondre aux objectifs de la politique nationale de l'environnement et aux engagements internationaux. Ils se sont félicités de l'initiative récente de l'OCDE de faire figurer l'environnement parmi les thèmes de réforme structurelle dans ses études économiques par pays. Les Ministres ont approuvé, en tant que nouvelle action d'envergure, le lancement par l'OCDE d'examens globaux des résultats des politiques de l'environnement des pays Membres. Ils sont convenus que la phase initiale devrait consister à préciser la portée, les objectifs et les modalités d'un tel programme d'examen et à rassembler de façon exhaustive des informations comparables sur les politiques des pays Membres, afin de définir un cadre de référence.]

[29. Les Ministres ont également invité l'OCDE à examiner d'autres moyens par lesquels les gouvernements des pays Membres pourraient améliorer leurs résultats en matière d'environnement dans les années 90. Il convient de prendre en considération les éléments suivants : gestion des installations que possèdent ou exploitent les pouvoirs publics, politiques d'achats publics de biens et de services, programmes d'étiquetage des produits, études d'impact sur l'environnement et interactions entre les pouvoirs publics, les organismes du secteur privé et le public. Ces travaux pourraient conduire à l'adoption d'un ensemble de "lignes directrices" communes pour les bonnes pratiques en matière d'environnement à l'intention des pouvoirs publics.]

30. Les Ministres se sont engagés à oeuvrer à une réduction appréciable de la charge polluante globale dans la zone OCDE au cours de la décennie, qui constituerait la pierre angulaire de la stratégie des pays de l'OCDE en matière d'environnement pour les années 90. Ils ont estimé que les nouvelles stratégies de lutte contre la pollution et les techniques "plus propres" en cours de mise au point offraient de bonnes possibilités de réaliser des progrès importants dans les toutes prochaines années.

31. Les Ministres ont à cet égard attaché une grande importance à l'intensification des efforts visant à réduire les risques liés aux produits chimiques de synthèse présents dans l'environnement. Ils ont pris note avec satisfaction du programme à long terme de l'OCDE visant à faire en sorte que l'essai des produits chimiques s'effectue de façon efficace et rationnelle et à mettre au point des principes et des méthodes pour l'évaluation et la réduction des risques chimiques. Les Ministres sont convenus que ces travaux devaient être accélérés, en coopération avec les gouvernements des pays Membres et avec l'industrie, de façon à réduire encore les effets nocifs de certains produits chimiques préoccupants sur l'environnement et sur la santé humaine, sans négliger les conséquences économiques et les risques du recours aux produits de remplacement proposés.

32. Les Ministres ont accordé une priorité élevée à la réduction des polluants atmosphériques dangereux, en particulier dans les zones urbaines. Ils ont invité l'OCDE à oeuvrer à l'élaboration d'une stratégie globale de lutte pour les pays Membres qui pourrait être élargie au plan international, en tenant compte des différences dans l'état de l'environnement. Cela devrait se faire en étroite coordination avec d'autres organisations internationales.



33. Les Ministres ont insisté sur l'importance du rôle que la technologie doit jouer dans la réponse aux défis de l'avenir en matière d'environnement et ont relevé que les pays de l'OCDE possédaient des capacités exceptionnelles, d'innovation technologique et de diffusion des techniques, que l'on devra mobiliser avec plus de force pour la recherche d'une croissance économique "propre". Ils ont accueilli avec satisfaction le nouveau "Programme de l'OCDE sur la technologie et l'environnement", qui examine les politiques auxquelles les pouvoirs publics pourraient recourir pour inciter et aider le secteur privé à introduire des technologies plus propres, et se sont félicités de la priorité élevée que l'Agence Internationale de l'Energie a accordée à l'innovation technologique et à la diffusion des techniques en matière d'énergie. Les domaines offrant les retombées les plus intéressantes comprennent la mise au point de techniques biologiques sans danger et leur application à la gestion de l'environnement, la prévention des accidents liés aux substances dangereuses et la réduction au minimum des quantités de déchets.

34. Les Ministres ont souligné l'importance de la notion de gestion sur l'ensemble du cycle de vie pour la réduction des risques liés à l'environnement et la conservation des ressources naturelles. L'évaluation de l'ensemble du cycle de vie de substances et de produits fournirait les éléments nécessaires pour déterminer à quels stades du cycle de vie la pollution et les déchets peuvent être maîtrisés de la façon la plus efficace par rapport au coût.

35. Afin d'orienter et de stimuler une intensification de la lutte contre la pollution dans les pays Membres de l'OCDE au cours de la prochaine décennie, les Ministres ont approuvé trois nouveaux Actes de l'OCDE :

- (i) "Examen en coopération des produits chimiques existants et réduction des risques liés à ces produits" -- qui invite les pays Membres à coopérer pour évaluer certains produits chimiques déterminés et pour réduire les risques liés à ces produits.
- (ii) "Prévention et contrôle intégrés de la pollution" -- qui recommande d'adopter des stratégies plus globales de gestion de l'environnement, et notamment d'intégrer les mesures de réduction des risques et de veiller à la cohérence des dispositions juridiques, administratives et institutionnelles.
- (iii) "Réduction des mouvements transfrontières de déchets" -- qui requiert que les pays Membres de l'OCDE prennent de nouvelles mesures pour limiter les mouvements transfrontières de déchets, s'attachent à éliminer les déchets sur leur propre territoire et coopèrent par ailleurs à d'autres mesures visant à gérer les déchets de façon écologiquement rationnelle.

36. Les Ministres ont réaffirmé que le principe de précaution guiderait leur action face à une menace d'atteinte grave ou irréversible à l'environnement, c'est-à-dire que l'absence de véritable certitude scientifique ne servirait pas de prétexte pour ajourner des mesures visant à prévenir une dégradation de l'environnement. Ils ont en même temps reconnu le rôle essentiel que joue la science dans les décisions en matière d'environnement, et sont convenus que les gouvernements des pays de l'OCDE devraient renforcer les mesures d'aide et d'encouragement à la communauté scientifique internationale en vue de



l'évaluation des risques environnementaux pour la santé humaine et pour les écosystèmes naturels, et de promouvoir davantage un échange libre et complet des données et informations sur l'environnement.

37. Dans une société démocratique, il est essentiel, pour assurer une bonne gestion de l'environnement, que les électeurs, les consommateurs et les citoyens en général soient correctement informés. C'est pourquoi les Ministres ont accordé une priorité élevée au développement et au renforcement à tous les niveaux de l'éducation en matière d'environnement, afin notamment de sensibiliser les jeunes, et les générations futures qu'ils représentent, aux valeurs et aux risques liés à l'environnement. Ils ont également pris note du rôle important que les organismes non gouvernementaux de protection de l'environnement jouent en contribuant à la formation d'une opinion publique éclairée sur les questions et valeurs liées à l'environnement et en aidant les pouvoirs publics à définir et à évaluer les moyens d'action possibles.

### Coopération internationale

38. Les Ministres de l'environnement des pays de l'OCDE sont convenus que le renforcement de la coopération avec les pays non membres devait constituer un élément capital de la stratégie de leurs pays pour les années 90. Ils ont estimé essentiel d'aider les autres nations à remettre en état et à protéger l'environnement, de soutenir leurs efforts visant à intégrer les politiques d'environnement et de développement économique, de les encourager et les aider à coopérer pour faire face aux problèmes d'environnement qui se posent à l'échelle régionale et mondiale. Cette coopération et cette aide sont de l'intérêt mutuel de tous les pays et devraient être considérées comme un prolongement des politiques nationales d'environnement dans une perspective régionale et mondiale.

39. Les Ministres se sont, d'une même voix, engagés fermement à aider les pays d'Europe centrale et orientale à résoudre les problèmes d'environnement extrêmement graves auxquels ils sont confrontés. Il faudra que les objectifs en matière d'environnement soient pleinement intégrés dès l'origine dans le processus de réforme économique et ne soient pas pris en charge ultérieurement "en supplément". Les Ministres ont estimé que l'OCDE, en raison de l'expérience considérable qu'elle possède concernant l'intégration des politiques, était bien placée pour apporter une contribution, en particulier par l'intermédiaire de son nouveau Centre pour la coopération avec les économies européennes en transition. [Ils ont également invité l'OCDE à renforcer sa coopération avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe en vue d'assurer une coordination des politiques d'environnement au niveau régional et éventuellement de procéder à des examens des politiques.]

40. Les Ministres se sont félicités du rôle joué par le Programme PHARE du Groupe des 24, les Communautés européennes, la Banque mondiale, la CSCE et la CEE-NU, pour apporter un appui dans la remise en état de l'environnement en Europe centrale et orientale. Ils se sont également réjouis du fait que l'amélioration de l'environnement figure dans le mandat de la nouvelle Banque européenne pour la reconstruction et le développement. Vu la nécessité d'utiliser le plus efficacement possible les ressources financières et techniques disponibles, les Ministres ont estimé important de répartir judicieusement les travaux entre les institutions bilatérales et multilatérales qui apportent une aide en matière d'environnement.



41. Les Ministres se sont accordés à penser que les organismes du secteur privé des pays de l'OCDE avaient de bonnes possibilités, et d'ailleurs la responsabilité, de contribuer à l'amélioration de l'environnement par leurs engagements et investissements dans les pays non membres. Les entreprises industrielles devraient notamment élaborer et respecter des codes de bonne conduite imposant des normes strictes de protection de l'environnement, et démontrer aussi par leurs activités qu'une croissance économique "propre" est possible.
42. Les Ministres ont salué les efforts récents des pays de l'OCDE pour élargir leur aide aux pays en développement en matière d'environnement. Ils ont insisté sur le fait que tous les programmes et projets des organismes bilatéraux et multilatéraux d'aide au développement devraient être compatibles avec les objectifs en matière de développement durable et qu'il était essentiel d'appliquer de façon systématique des instruments d'évaluation de l'impact sur l'environnement.
43. Les Ministres sont convenus que les gouvernements des pays de l'OCDE devaient faire face, par de nouveaux engagements et en faisant preuve d'imagination, aux problèmes urgents de disponibilité de ressources et de transfert de technologie pour l'amélioration de l'environnement dans les pays en développement. Ils se sont à cet égard félicités du recours croissant aux "échanges dette-nature", de la création récente du Mécanisme pilote relatif à l'environnement mondial par la Banque mondiale, le PNUE et le PNUD et de la constitution d'un fonds spécial pour l'innovation technique et le transfert de technologie dans le cadre du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone, initiatives qui ont toutes pour objet d'aider les pays en développement à faire face aux problèmes d'environnement. [Ils ont toutefois fait ressortir qu'il importait, pour aider à la gestion de l'environnement dans les pays non membres, de concentrer les efforts sur le renforcement des institutions financières internationales existantes.]
44. Les Ministres de l'environnement ont fait savoir qu'ils se joindraient aux Ministres de la coopération au développement des pays de l'OCDE pour examiner ces questions et d'autres questions essentielles, dans le contexte plus large des moyens de faire progresser concurremment les objectifs en matière d'environnement et de développement dans les années 90. Cet examen débutera par une réunion conjointe à haut niveau sur l'environnement et le développement qui se tiendra le lendemain de la présente réunion Ministérielle (le 1er février 1991) et sera suivie d'une réunion conjointe au niveau des Ministres en décembre 1991.
45. Une coopération internationale est indispensable pour affronter avec succès, dans les années 90 et au delà, les problèmes et risques de portée mondiale liés à l'environnement. Aucun de ces problèmes ne peut être résolu par les pays de l'OCDE agissant seuls, ni même collectivement. Les Ministres ont fait observer que leurs gouvernements abordaient ces questions par l'intermédiaire du Programme des Nations Unies pour l'Environnement et dans diverses autres enceintes internationales, ainsi que par le biais de leurs programmes nationaux, mais sont convenus que les efforts en la matière devaient être intensifiés.



46. Les Ministres se sont félicités de l'heureux aboutissement de la deuxième Conférence mondiale sur le climat. Ils ont promis leur appui à l'élaboration d'une convention cadre internationale sur le changement climatique, ainsi que d'instruments juridiques connexes, en temps voulu pour que la signature puisse être apposée à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui se tiendra en 1992 au Brésil. Ils se sont accordés à penser que l'OCDE pouvait jouer un rôle important en contribuant à clarifier les aspects économiques de la menace de changement climatique et à préciser les stratégies possibles d'intervention : ils se sont en outre félicités des travaux en cours à l'OCDE en vue de modéliser les conséquences macro-économiques probables, pour différents pays et régions, de diverses stratégies de réduction des émissions de dioxyde de carbone. Les Ministres ont insisté sur le fait que si l'on voulait parer efficacement à la menace de changement climatique, les pays industriels devaient prendre l'initiative, en réduisant leur part des émissions mondiales nettes de gaz à effet de serre et en aidant les pays en développement à réaliser une croissance économique n'augmentant que d'un minimum leurs émissions nettes.

47. Les Ministres ont promis leur ferme appui à la Conférence des Nations Unies de 1992 sur l'environnement et le développement. Cette assemblée donnera l'occasion de renouveler l'engagement international en faveur d'une gestion rationnelle de l'environnement et de rechercher un consensus sur les objectifs, priorités et engagements pour les années 90 et au delà. Ils ont invité l'OCDE à mettre à disposition son expérience et ses connaissances dans les domaines de l'environnement et du développement, notamment pour ce qui concerne les relations entre ceux-ci et l'intégration des politiques.

+ + + + +

48. Les Ministres sont convenus [de tenir leur prochaine réunion en 1993 afin de faire le point] [de faire le point à leur prochaine réunion] des travaux préconisés à la présente réunion et de réexaminer la stratégie de l'OCDE en matière d'environnement à la lumière des résultats de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui se sera tenue en 1992.